

POUR Elles Infos



Mai 2016

POUR L'ENSEIGNEMENT L'ÉDUCATION LA RECHERCHE LA CULTURE LA FORMATION L'INSERTION Info

Sommaire

- P.1 - Maya
- P.2 - Harcèlement - Stages FSU
- P.3 - Divorce - Euro 2016
- P.4 - IVG

Photos

(MC Guérin p 2)

Comité de rédaction

*Nina Charlier
Sigrid Gérardin
Marie-Caroline Guérin
Laurence Le Louët
Marie-Pierre Lecame
Anne Marie Pavillard
Cécile Ropiteaux
Aurélia Sarrasin
Valérie Soumaille*

cafem@listes.fsu.fr

Maya, féministe infatigable de tous les combats

C'est avec une grande tristesse que nous avons ont appris le décès de Maya Surduts qui nous a quitté-es brusquement le 13 avril. Militante infatigable, Maya agissait au quotidien pour une société meilleure et pour la transformation sociale.



La vie de la militante Maya ressemble à un récit picaresque. Née à Riga en 1937 (père letton et mère lituanienne), fillette juive cachée en zone libre dans la France de Pétain, exilée en Afrique du Sud (1948) au temps de l'apartheid, militante antiraciste aux États-Unis (1962) juste avant l'avènement des droits civiques, traductrice à Cuba pendant 8 ans avant d'être expulsée en 1971... retour en France.

Maya est d'abord membre d'un groupe d'extrême gauche, « Révolution ». Elle rejoint également très vite le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC), mouvement qui milite de toutes ses forces pour légaliser l'avortement en France. Ce mouvement n'est pas n'importe quoi pour elle, qui a connu l'avortement avec une « faiseuse d'ange » à l'âge de 17 ans. Elle y adhère en 1973. C'est le début de son passage au féminisme. Elle a embrassé toutes les causes, tous les combats de son siècle.

Maya aura été une grande figure du militantisme, une grande féministe qui a mené ces dernières années beaucoup de combats pour défendre les droits des femmes, sans cesse attaqués. Maya avait fondé en 1985 le Collectif féministe contre le viol avec Nathalie Bourdon et Suzy Rojzman. En 1990, apprenant l'existence d'opérations « commandos » contre l'avortement (initiative notamment de « SOS-touts-petits »), elle décide de créer la Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) qui travaillera en partenariat avec le Planning Familial et l'ANCIC. Dans la foulée elle participe à la création de Ras l'front, mouvement anti-raciste et anti-fasciste fortement impliqué pour s'opposer aux commandos anti IVG.

... ⇨

Sous l'impulsion de la CADAC, le délit d'entrave à l'IVG entre dans la loi, en 1993. Le 25 novembre 1995, la CADAC organise une manifestation à Paris, où 40 000 personnes défilent pour réclamer une réelle égalité financière entre femmes et hommes, ainsi qu'un accès véritable à la contraception et à l'avortement. C'est la première grande manifestation d'une période combative en France.

Maya est aussi cofondatrice en 1995-96 du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), qui a permis de lier le combat des féministes à celui des syndicats, des partis politiques de gauche et des associations plus généralistes. C'est sur le terrain politique qu'elle menait le combat pour les droits des femmes

Sa mort laisse un grand vide. Nous gardons l'image d'une militante féministe déterminée et efficace. Un engagement que nous poursuivrons avec la même détermination dont Maya a fait preuve toute sa vie.

Maya sera toujours présente parmi nous.



Harcèlements et violences sexuelles : la loi, toute la loi, rien que la loi !

Baupin aujourd'hui, Sapin hier, Baylet et DSK avant-hier... et demain ? Combien faudra-t-il encore de victimes pour qu'enfin ces pratiques cessent ?

Les dernières révélations disent tout ce que notre société comporte et accepte encore comme comportements sexistes, dominateurs et violents à l'égard des femmes. Qu'en plus ces pratiques soient l'apanage d'hommes publics, porteurs d'autorité, élus de la République, rendent celles-ci encore plus ignobles.

Il est grand temps que nos institutions ne soient plus discréditées et que le monde politique, les partis et tous les mouvements se défendant de valeurs, aient le courage de mettre à jour ces comportements, les dénoncent et acceptent de dire : la loi, toute la loi, rien que la loi.

Quand femmes et hommes pourront à égalité exercer leur métier et participer à la vie publique, la démocratie ne s'en portera que mieux !

Des stages FSU pour faire vivre l'égalité... ou au moins en parler !

La FSU Oise avait sollicité le secteur femmes pour animer une journée de réflexion sur l'égalité en essayant de traiter plusieurs thèmes.

Avant d'aborder les questions éducatives, une mise en situation a permis de débusquer les stéréotypes sensibles dans la société, agents particulièrement actifs pour les discriminations, le sexisme et le maintien de « l'ordre sexué ».

Des outils éducatifs ont été abordés sous l'angle des manuels scolaires (étude du centre Hubertine Auclert) et de la littérature jeunesse, des pratiques éducatives au prisme du genre (gestion de classe, interactions... travaux de Gaël Pasquier), des enjeux et travers de l'éducation à la sexualité et l'enseignement de l'éducation physique (travaux du centre EPS et Société-SNEP).

Puis, mieux outillé-es de ces concepts (genre, sexisme, stéréotypes, discrimination, égalité), et après un rapide aperçu des inégalités hommes femmes dans la Fonction Publique et de la ségrégation sexuelle des métiers dans l'éducation, nous avons présenté le rapport de recherche de Dominique Cau-Bareille et Julie Jarty sur les « Rapports de genre dans l'activité professionnelle des enseignant-es du second degré », compte rendu de recherche que tout-e commissaire paritaire devrait s'approprier :

www.snes.edu/IMG/pdf/rapport_final_snes_groupe_femmes.pdf

Nous nous sommes ensuite intéressé-es collectivement à la place des femmes dans notre fédération, sur la base des statistiques publiées lors de notre dernier congrès.

Un tour d'horizon bien utile et des débats enrichissants qui illustrent que la bataille n'est pas gagnée... Mais par la prise de conscience que la place (insuffisante) des femmes dans l'espace public est bien un système qu'il faut interroger, nous offrons plus de chance à l'égalité.

Le féminisme pour changer la société ? Chiche !

En tous les cas, avis aux sections départementales...

Le divorce sans juge : un progrès ?

Le ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas, a fait adopter tout récemment, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, un amendement au projet de loi sur la justice du XXI^e siècle qui doit être discuté par les députés à partir du 17 mai. Par cet amendement, le ministre souhaite œuvrer à la « pacification des relations entre époux » et déclencher une « révolution dans les divorces » ! Concrètement, il s'agit de permettre aux couples qui se sont mis d'accord sur les modalités de leur rupture de faire enregistrer leur divorce directement par un notaire et d'éviter ainsi d'avoir à passer par le bureau d'un juge.

Quand on sait que le passage devant la justice signifie le plus souvent des délais très longs (il faut en général attendre un an minimum avant le premier rendez-vous avec le juge des affaires familiales), cette mesure peut sembler positive, d'autant plus que le tarif de l'enregistrement chez le notaire serait limité à « environ 50 euros ». Cette réforme devrait permettre en outre de désengorger les tribunaux, qui souffrent actuellement d'un manque important de personnels, de nombreux postes restant vacants depuis plusieurs années. Les 70 000 divorces « à l'amiable » actuellement prononcés chaque année par les juges des affaires familiales pourraient ainsi être gérés beaucoup plus rapidement par les notaires.

Sauf que... cette affaire est nettement moins simple qu'il n'y paraît. Dans la très grande majorité des cas, la procédure de divorce doit régler de nombreuses modalités : la résidence des enfants, la pension alimentaire, la prestation compensatoire, l'attribution du domicile, le partage des biens, etc. La loi jusqu'ici en vigueur prévoit que le juge doit recevoir d'abord séparément les deux époux afin de vérifier qu'ils sont bien d'accord sur les modalités de leur divorce ; et, s'il estime que l'un-e des époux est lésé-e ou qu'il n'y a pas de véritable consentement pour chacune de ces modalités, il peut rejeter la demande ou reporter l'audience.

Mais, si cet amendement sur le divorce « sans juge » est définitivement adopté par le Parlement, comment pourra-t-on empêcher un mari violent de faire pression sur son épouse pour lui faire signer une convention rédigée par lui ?

Comme le rappelle le communiqué du 9 mai 2016 de vingt structures féministes¹, les femmes victimes de violences conjugales, « une fois leur décision prise de quitter le conjoint violent, [...] souhaitent que cela se fasse le plus vite possible et sont souvent prêtes à brader leurs droits ». Si la procédure du divorce ne passe plus devant un juge, comment vérifier que le « libre consentement » de la femme n'a pas été contraint par son conjoint ? En fait, outre sa visée économique (diminuer le nombre de dossiers qui s'entassent sur les bureaux des juges), cette mesure est demandée depuis longtemps par les mouvements masculinistes. Pour ne prendre qu'un exemple : la question des pensions alimentaires fait partie des revendications mises en avant en permanence par les mouvements

masculinistes ; s'il n'y a plus le garde-fou que représente un juge, comment permettre à une femme terrorisée par son conjoint (que celui-ci exerce des violences physiques ou « simplement » psychologiques) de refuser de signer le contrat que celui-ci veut lui faire signer ?

C'est la raison pour laquelle les associations féministes demandent le retrait pur et simple de cet amendement, en même temps que « l'augmentation des moyens humains et financiers alloués à la justice pour qu'elle soit rendue dans de meilleures conditions » : une augmentation du nombre de juges des affaires familiales, ce qui permettrait de réduire les délais, mais aussi une formation des magistrats qui remette réellement en cause l'idéologie patriarcale traditionnelle.



Euro 2016 en France : la fête pour tous et toutes ?

On s'en souvient, la prostitution organisée en marge du mondial 2006 en Allemagne avait scandalisé beaucoup de monde et provoqué une émotion importante dans notre profession. Nous nous étions alors mobilisés par une intervention auprès de l'ambassadeur allemand en France pour dénoncer une atteinte particulièrement avilissante pour les êtres humains, majoritairement des femmes, originaires le plus souvent des pays pauvres.

On sait que les supporters et les spectateurs seront pour la plupart des hommes, souvent sans leur famille. On sait également que les réseaux prostitutionnels seront particulièrement actifs pendant ces événements.

Nous espérons que les pouvoirs publics agiront pour faire comprendre que, dorénavant en France, acheter un acte sexuel est un délit.

Pour lutter contre les dérives inacceptables et souvent sexistes entachant des grands événements sportifs ou pas, et promouvoir un vrai climat de fête, les organisateurs devraient s'inspirer d'initiatives instaurées sous l'impulsion d'associations féministes telle « Pour que la fête soit belle, j'y contribue ».

Et oui, la fête, tous et toutes devraient y participer... à égalité de sécurité !

¹- Communiqué de presse : *Le divorce "par consentement mutuel" sans juge, un divorce très dangereux pour les droits des femmes*
www.collectifdroitsdesfemmes.org/spip.php?article457

IVG : Rester vigilant-es est notre devoir

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »

Simone De Beauvoir

Les violences sexistes et sexuelles au travail, en politique, dans l'espace public et le cyberspace ont été des sujets très sensibles et forts médiatisés ces dernières semaines. Malheureusement beaucoup d'autres combats de femmes nécessiteraient une prise de conscience plus large et des luttes de plus grande ampleur. C'est notamment le cas pour l'IVG qui est constamment remis en cause, de manière frontale ou insidieuse, dès que l'occasion se présente.

Le 12 mars 2016, 1200 militant-es européen-nes anti-IVG affilié-es à « one for us » ont participé à un premier meeting/forum à Paris. « One for us »

est une fédération créée en 2014 qui regroupe une trentaine d'associations européennes « pro vie » ; leur pétition, signée par plus d'1 million de personnes, leur a attribué la légitimité de réclamer des discussions sur « l'identité humaine de l'enfant à naître ». La Commission Européenne de Bruxelles a néanmoins refusé de leur accorder cette requête qui n'était, en réalité, qu'une attaque à peine masquée contre le droit à l'IVG par le biais de l'instauration d'un statut juridique de l'embryon.

Cette initiative n'est malheureusement pas isolée. Sans une vigilance accrue du mouvement féministe et de la société civile dans son ensemble, le risque est toujours présent de voir un jour le droit à l'IVG restreint ou directement remis en cause, même en France. Le 28 septembre, **journée internationale de la dépénalisation de l'avortement**, sera peut-être l'occasion de nous remobiliser plus fortement pour défendre ce droit et en exiger une application plus égalitaire et plus étendue.



« Quand je veux, si je veux ! »

Tourné par un professeur des écoles, ce documentaire militant pour la défense de l'IVG traite des atteintes à disposer librement de son corps, aujourd'hui en France. Afin de pouvoir achever le film, l'équipe a lancé une campagne de financement participatif.

Alors qu'une femme sur trois avorte au moins une fois dans sa vie, l'IVG apparaît toujours comme une concession et non comme un droit à part entière : délais d'attente trop longs, difficultés à trouver un service acceptant de pratiquer l'interruption entre 10 et 12 semaines, disparités régionales très importantes dans la prise en charge, propos maladroits et parfois culpabilisants de la part du corps médical, etc.

L'objectif de ce film est de donner la parole à des femmes qui racontent leur parcours d'IVG ces dernières années, et décrivent les différents obstacles auxquels elles ont été confrontées. Filmées dans des espaces publics, refusant l'anonymat, ces femmes d'aujourd'hui s'attaquent avec sérénité aux idées reçues et aux représentations négatives qui refont violemment surface. Dénonçant les discours réactionnaires qui cherchent à faire douter et à effrayer, elles nous amènent à repenser les enjeux de pouvoir qui traversent nos corps : pouvoir de la norme sociale, du politique, du médical ou encore de la religion. Autant d'injonctions qui tendent à contrôler les corps, et plus encore les corps féminins.

Pour en savoir plus sur le projet, le **site Internet** : <http://collectiflacavale.fr/quandjeveuxsijeveux/>

Financement participatif : <http://www.touscoprod.com/fr/quandjeveuxsijeveux>